

Délibérations du 16 février 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 16 février 2024, 09h00**, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI,

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-KARINE LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Alice PICCINALI, Théotime ARNOULD, Maxime THIMON

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Myriam PANNARD, Martin BARNIER

Invité.es : Philippe POLOME, Sylvie DADOMO, Pierre-Yves STEUNOU, Arthur RAVIX, Morgane GUIVARC'H

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Quelques nouvelles de Mon Master : Les chiffres Inser-sup affichés pour chaque mention de master présente sur Mon Master, excluent une partie des étudiants sur le taux d'insertion (les chiffres ne concernent qu'une population de moins de 30 ans, travaillant en France et hors profession libérale, à 6 et 18 mois après leur diplomation -décompté à partir du mois juin-). Les chiffres sont issus du croisement des données de deux ministères, et nous ne pouvons intervenir dessus. Or ils sont parfois très mauvais. . Nous avons pu continuer à afficher les résultats des enquêtes SIES produites par les établissements, à côté de ces taux Inser-sup. Toutes les universités ont réagi à ces affichages très défavorables via plusieurs réseaux et des réponses sont attendues de la part de Mon Master (en lien avec l'OFIVE).

Le nouveau calendrier Mon Master se termine après la fermeture estivale de l'Université concernant la phase complémentaire. Une partie des journées de choix des étudiants tombent pendant la fermeture de l'université (à partir du 19 juillet) et ces étudiants ne pourront pas s'inscrire avant la réouverture de l'université. Nous proposons que lors de la phase principale, les équipes pédagogiques classent le plus loin possible (prendre le maximum d'étudiants répondant aux critères et attendus pour remplir les formations le plus vite possible). Pour la 2^{ème} phase, il s'agira d'appeler le plus de candidats possible lors des premiers jours pour avoir le plus d'inscriptions possible avant la fermeture.

Question : Concernant les chiffres « Inserup » : Une réaction commune des Universités serait-elle possible ?

Réponse : Toutes les Universités ont déjà réagi ensemble auprès du ministère : la possibilité d'afficher les chiffres des Universités a été obtenu. A noter qu'il n'y a sur Mon Master aucune explication sur la manière dont sont calculés les chiffres du ministère.

Question : Le ministère fait-il consciemment le choix de ces chiffres ?

Réponse : C'est une hypothèse qui n'est pas à exclure, alors que le président de la République avait appelé, à l'automne, à fermer des formations qui inséieraient insuffisamment, et que les COMP interrogent sur l'opportunité de fermer des formations.

02 – Enseignements d'Ouverture (EO)

Est présenté en CFVU un bilan des grandes propositions sur les EO pour l'année universitaire 2024-2025.

Concernant les données sur les EO :

Sur l'année en cours, il y a 260 EO ouverts pour 2023-2024.

L'année 2022-2023 a compté 11 418 inscriptions en EO (2 EO par étudiant maximum et par semestre), demandant 7 jours supplémentaires dans le calendrier des examens 2022-2023.

Si les EO représentent une véritable opportunité en matière d'ouverture, d'agilité, de mélange des profils, d'offre et de personnalisation du parcours, il y a cependant des points demandant une certaine attention à l'avenir : communication de l'offre (EO maquette ou créations), IPWeb (30 minutes en moyenne par étudiant), ADE, MCCC (campagne parallèle), examens (sessions 1 & 2), EDT (aménagement des examens), EO redoublants, jurys, volume horaire, ¼ des problèmes en scolarité, dysfonctionnements sur les outils, tests des règles de calculs différentes quasi pour chaque étudiant, liens multi-composantes en scolarité pour la récolte des notes, édition de PV erronés...

Suite au séminaire de scolarité qui s'est tenu fin novembre, des réflexions ont émergé pour fluidifier l'offre des EO, pour les rentrées 2024 et 2025.

Pour la rentrée 2024, la création d'EO « Refuges » (possibilité d'inscrire des étudiants même après plusieurs semaines de cours, car ces EO sont asynchrones, ou enregistrés par exemple), la mise en place d'un cadrage harmonisé (majoritairement pour la création d'EO, prévoir un effectif minimal de 50 étudiants pour les EO hors maquettes, volume horaire, MCCC en CC/ETA examen terminal anticipé (hors période d'examen)/examen à distance exclusivement), l'enregistrement des EO sauf pour les Langues et les Sports.

Pour 2025, la création d'une offre simplifiée par année (L1, L2, L3) ainsi qu'une apposition sur les EO pour le parcours TEDS : L1 Mooc obligatoire (30h), L2 1EO TEDS (20h), L3 1EO TEDS (20h), ce qui correspondrait à une certification TEDS.

Une gestion en central des EO a également été évoquée.

Question : Quid de la programmation des examens ? Il faut comprendre que l'organisation des examens liés aux disciplines doit primer sur les examens des EO. La remontée des notes d'EO est très compliquée. Il y a aussi des problèmes d'IP avec les EO.

Réponse : Pour cette année, les examens d'EO sont déjà programmés le samedi. Concernant les IP incomplètes, le principal problème est le cas de l'étudiant qui a une IP complète, et qui devient incomplète du fait d'un EO, de la LV2 ou du sport, car l'information de l'incomplétude ne remonte que très tardivement. Les gestionnaires sont invités à vérifier l'état des IP de leurs étudiants et à faire une requête pour vérifier les incomplets, mais l'on trouve des IP devenues incomplètes même plus de trois semaines après la rentrée.

03 – Bilan enquête devenir des L3

Est présentée en CFVU une enquête sur le devenir des L3, réalisée par l'OFIVE, avec pour objectifs de dresser un bilan du devenir des diplômés de licence 3 inscrits en formation initiale.

Cette enquête s'est déroulée du 20 octobre au 27 novembre 2023 et a recueilli les réponses validées de 1372 étudiant-es.

Sur l'échantillon interrogé, 40% poursuivent leurs études à Lyon 2, 43% poursuivent leurs études hors Lyon 2 et 17% ne poursuivent pas leurs études (recherche d'emploi, VIE, service civique, préparation de concours...).

Parmi les 40% de L3 poursuivant à Lyon 2, 85% indiquent que Lyon 2 est leur premier choix d'orientation.

Parmi les 43% de L3 ne poursuivant pas à Lyon 2, 72% d'entre eux sont inscrits en Master ou MEEF, et 28% dans d'autres formations (LP, écoles de commerce, d'ingénieurs, de management, nouvelle L3...).

Parmi les 43% de L3 ne poursuivant pas à Lyon 2, 79% indiquent que la poursuite hors Lyon 2 est leur premier choix d'orientation.

Parmi les 43% de L3 ne poursuivant pas à Lyon 2, 48% indiquent que la formation souhaitée n'était pas dispensée à Lyon 2, 26% indiquent avoir préféré changer d'établissement, 15% indiquent que Lyon 2 n'a pas retenu leur candidature.

Sur les 26% indiquant avoir préféré changer d'établissement, 38% d'entre eux le font à cause de problèmes rencontrés à Lyon 2, 28% pour des raisons d'ordre personnel, 20% pour des raisons d'ordre pédagogique, et 14% par envie de quitter la ville de Lyon.

Parmi les 17% ne poursuivant pas leurs études, 42% d'entre eux indiquent vouloir rentrer sur le marché du travail, 28% indiquent ne pas avoir été retenus dans la/les formations souhaitées, 28% indiquent ne pas poursuivre leurs études pour des raisons personnelles, et 2% indiquent ne pas pouvoir poursuivre leurs études.

Parmi les 17% ne poursuivant pas leurs études, 37% indiquent ne pas avoir ressenti le besoin de rencontrer le COSIE, 31% ne pas connaître le COSIE, 23% indiquent avoir rencontré le COSIE, et 9% ne pas avoir eu la possibilité de rencontrer le COSIE.

Parmi les 17% ne poursuivant pas leurs études, 65% d'entre eux ont suivi un enseignement portant sur leur projet professionnel. Le taux de satisfaction sur cet enseignement s'élève à 60,6%, le taux d'insatisfaction à 39,6%.

Parmi les 17% ne poursuivant pas leurs études, 9,1% d'entre eux sont en emploi.

Parmi ces 9,1% :

4,0% sont Cadres, ingénieurs, en profession libérale

12,9% sont en emploi de niveau intermédiaire (technicien, agent de maîtrise...)

38,6% sont employés de bureau, de commerce, personnel de service

1,0% sont ouvriers

18,7% sont catégorie A de la fonction publique

1,8% sont catégorie B de la fonction publique

1,7% sont catégorie C de la fonction publique

21,2% sont dans une autre situation

Dans les discussions, les élus reviennent sur les conséquences des blocages de 2023, qui ont poussé beaucoup d'étudiants de Lyon 2 à vouloir quitter l'établissement alors qu'il proposait la formation qu'ils souhaitaient. Nous ne connaissons pas la proportion d'extérieurs qui ont renoncé à venir à Lyon 2 pour cette raison.

Fait à Lyon, le 16 février 2024

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

